



## Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

### **SÉANCE PLÉNIÈRE DU CNLE** **Vendredi 24 février 2022**

#### **Ministère des solidarités et de la santé**

- Introduction de la réunion plénière par Fiona LAZAAR, présidente du CNLE.....5
- Intervention de Mme Emmanuelle WARGON, ministre chargée du logement.....5
- Présentation du projet d'avis sur le logement par les présidentes du groupe de travail Mmes Delphine BAUDET-COLLINET et Yasmina YOUNES. Echanges .....9
- Présentation par Mme Christine OLM, cabinet Vizget des résultats semi-définitifs de l'étude de faisabilité du baromètre de suivi qualitatif de la pauvreté. Echanges ..... 13
- Clôture de la réunion plénière..... 17

## **Ordre du jour**

- **Introduction de la réunion plénière par Fiona LAZAAR, présidente du CNLE.**
- **Intervention de Mme Emmanuelle WARGON, ministre chargée du logement.**
- **Présentation du projet d'avis sur le logement par les présidentes du groupe de travail Mmes Delphine BAUDET-COLLINET et Yasmina YOUNES. Echanges.**
- **Présentation par Mme Christine OLM, cabinet Vizget, des résultats semi-définitifs de l'étude de faisabilité du baromètre de suivi qualitatif de la pauvreté. Echanges.**
- **Clôture de la réunion plénière.**

**Membres présents**

- **PRÉSIDENTE** : Fiona LAZAAR (députée)
  
- **ELUS ET REPRESENTANTS DE L'ACTION SOCIALE TERRITORIALE**  
Hélène MESNAGE (Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale (UNCCAS))
  
- **ASSOCIATIONS**  
Alain VILLEZ (Petits Frères des Pauvres)  
Dominique VIENNE (ATD Quart Monde)  
Marion Ségolène CHEMIN PERRAUDIN (Emmaüs France)
  
- **PARTENAIRES SOCIAUX**  
Chantal RICHARD (Confédération française démocratique du Travail (CFDT))
  
- **PERSONNES QUALIFIÉES**  
Catherine COURTEL  
Christiane DEMONTES  
Jean-Claude BARBIER  
Malika KACIMI
  
- **CESE MEMBRE DE DROITS**  
Evanne JEANNE-ROSE
  
- **ADMINISTRARTION & REPRESENTANTS DES MINISTRES**  
Pascale ESTECAHANDY
  
- **ORGANISMES SOCIAUX NATIONAUX**  
Corinne PLAKTOR (Pole Emploi)  
Delphine BAUDET-COLLINET (USH)  
Rose-Marie PAPI (Secours Populaire Français)
  
- **COMITÉS ET CONSEILS**  
Antoinette ATTO  
Valérie DELION-GRELIER (Conseil National des Villes)
  
- **PERSONNES CONCERNEES DU 5<sup>E</sup> COLLEGE**  
Aldo MAGGIORE  
Ali TAMRAOUI  
Angélique CRETEAU  
Bastien CORSINI  
Catherine BOUTET  
Coumba TOUMBOU  
Dominique VIRLOGEUX  
Fatouma DIOP  
Gemina CHAKRIT  
Kaddour GUENNAD  
Lucienne SOULIER (ATD)  
Marcel ANDRÉ  
Marie-Jeanne GRENIER  
Sabrina GARDON  
Saida HIZZIR

Sandra SALZANO  
Servio MARIN  
Sonia BENMAA  
Sylvain TERNOIR  
Sylvie FOUCHÉ  
Sylvie PILON  
Yamina BENADDI  
Yasmina YOUNES

➤ **PERSONNES RESSOURCES DU 5<sup>E</sup> COLLEGE**

Emmanuelle MURCIER  
Jean Louis M'PELINGO  
Manuela DEVLIEGHER  
Marie MARTINS

➤ **SECRETARIAT GENERAL DU CNLE**

Michèle LELIEVRE  
Juliette RAMSTEIN  
Delphine AUBERT  
Fatima GUEMIAH  
Lamia MEZIANE  
Chimène MANDRIN

➤ **AUTRES PARTICIPANTS**

William HOCHEDÉZ  
Damien HORN

Nombre total de participants : 53

**La séance est ouverte à 9 heures 35.**

### **Introduction de la réunion plénière par Fiona LAZAAR, présidente du CNLE**

**Fiona LAZAAR (Députée) :** Bonjour à toutes et à tous. Je vous remercie pour votre participation à ce conseil. Ce matin, nous avons le plaisir d'accueillir Mme Emmanuelle WARGON, ministre du Logement, avec laquelle les membres du CNLE pourront avoir un échange à l'issue de son intervention. À cause de son emploi du temps chargé, elle ne pourra pas rester parmi nous pendant toute la réunion. Cependant, sa présence atteste de la reconnaissance du gouvernement pour les travaux du CNLE, et je l'en remercie.

L'ordre du jour chargé atteste du dynamisme de notre conseil, dont certains travaux arrivent à terme. Aujourd'hui sera présenté l'avis du groupe de travail logement, et lors de la prochaine plénière, le groupe de travail sur l'égalité des chances exposera à son tour son avis. Ces groupes de travail, qui ont rassemblé l'ensemble des membres du CNLE et du comité scientifique, illustrent bien les objectifs du CNLE : la co-construction entre les experts et les personnes concernées, ainsi qu'un réel croisement des savoirs.

Enfin, dans la continuité de la mission qui nous a été confiée par le Premier ministre, les résultats semi-définitifs du baromètre d'évaluation qualitative de la pauvreté vous seront dévoilés aujourd'hui. Ils attestent de la concrétisation de cette mission.

Je félicite Christophe DEVYS qui est membre du Collège des Associations au titre de l'UNIOPSSet qui vient d'être nommé président de la section sociale du Conseil d'État. Je lui ai adressé en votre nom à tous nos plus chaleureuses félicitations. Je profite également de cette séance plénière pour souhaiter la bienvenue à Denis LAFOUX, représentant du ministère des Sports, à Corinne PLAKTOR, représentante des organismes sociaux, à Catherine COURTEL, représentante des personnes qualifiées au titre des restos du cœur, Patrice DOURET, à Saïda HIZZIR, membre du 5<sup>e</sup> Collège, et à Marie MARTINS, nouvelle personne ressource de la Fédération des Acteurs de la Solidarité du Centre-Val de Loire.

### **Intervention de Mme Emmanuelle WARGON, ministre chargée du logement**

**Emmanuelle WARGON (Ministre chargée du logement) :** J'attache beaucoup d'importance aux travaux du CNLE, qui est pluriel au niveau des expériences et de sa capacité à se saisir de tous les sujets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Il est donc très utile pour moi aussi d'avoir ce temps d'échanges avec vous.

Aujourd'hui, vous traitez de deux sujets : le logement et le baromètre de la pauvreté, un outil précieux qui doit guider notre action. L'une des préoccupations du ministère du Logement est d'améliorer l'accès au logement pour les personnes les plus fragiles. C'est pourquoi nous avons lancé le plan logement en 2017-2018, dont nous suivons les résultats attentivement. Ces résultats nous montrent que ce plan fonctionne plutôt convenablement : 330 000 personnes sont sorties des hébergements d'urgence, de la rue ou de solutions d'hébergement précaire chez des tiers, pour accéder à un véritable logement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Néanmoins, nous accueillons encore beaucoup de monde dans nos structures d'hébergement, puisqu'en parallèle, nous comptabilisons 200 000 places d'hébergements ouvertes, auxquelles s'ajoutent les places d'hébergement ouvertes au titre du Dispositif National d'Accueil (DNA) qui permet la prise en charge des demandeurs d'asile. La fluidité dans nos logements existe grâce aux pensions de famille, à l'intermédiation locative, à la mobilisation accrue du logement social pour les personnes les plus en difficulté, et grâce au développement de l'offre.

Sur cette mandature, nous obtenons des résultats un peu décevants au niveau du logement social en termes de volume. En effet, nous finissons cette mandature avec 6 % de logements sociaux supplémentaires de moins que la mandature précédente. En revanche, nous avons créé davantage de logements très sociaux. Pour la première fois, nous atteignons le nombre de plus de 150 000 PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration). La fluidité vers le logement des personnes en grande difficulté se fait grâce à l'intermédiation locative, grâce à la mobilisation du parc social existant et grâce à la création de nouvelles places. Nous avons donc été au rendez-vous du logement social pour les personnes les plus en difficulté.

Bien sûr, il nous reste encore beaucoup de sujets à traiter, et je trouve les propositions du groupe de travail intéressantes. Nous devons continuer à construire et à agréer des logements adaptés pour les personnes les plus en difficulté. Parallèlement, nous poursuivrons notre travail avec les acteurs du secteur afin de leur donner une meilleure visibilité. Nous sommes passés de places d'hébergement qui ouvrent et qui ferment tous les six mois à des places d'hébergement stables pendant l'année. L'étape suivante consiste à suivre une programmation pluriannuelle afin d'évaluer les réels besoins en places d'hébergement et, plus précisément, de s'interroger sur la façon de transformer ces places en de véritables logements.

Enfin, la semaine dernière, le Premier ministre a présidé une grande conférence sociale sur le travail social ainsi que sur la revalorisation des métiers du secteur médico-social et du secteur social. Des annonces très concrètes ont été formulées sur des revalorisations immédiates, mais aussi sur le travail qui s'engage par rapport à l'attractivité de ces métiers. Lorsqu'on évoque le logement des personnes en difficulté, on aborde les questions du lien entre hébergement et logement, de l'accompagnement vers et dans le logement, du travail social et de notre capacité à faire de l'accès au logement une réussite. Nous savons que nous pouvons le faire, y compris dans des cas particuliers et complexes. Ainsi, le programme Un Chez Soi d'Abord, qui s'adresse à des personnes en situation de difficulté psychiatrique, a fait ses preuves, avec du maintien dans le logement durable, mais il nécessite un accompagnement à la fois médical et social. En conclusion, nous tendons à développer plus de logements sociaux, très sociaux ou dans le parc privé, plus de fluidité, plus d'accompagnement et plus de capacité à arrêter de gérer l'urgence dans l'urgence. Nous tendons à travailler avec les structures qui font face à l'urgence, pour leur donner de la visibilité, de la pérennité et une trajectoire financière pluriannuelle qui leur permettra ensuite d'être au service des plus fragiles.

**Delphine BAUDET-COLLINET (coprésidente) :** Les membres du groupe de travail logement sont très contents d'avoir abouti à ce travail collectif que nous présenterons ensuite. Plusieurs axes se sont démarqués : la question de la production et du renforcement de la production, mais aussi un RETEX sur la question des aides au logement qui a été soulevée à de nombreuses reprises au sein du groupe. Comment analysez-vous la situation des aides personnelles au logement ?

**Emmanuelle WARGON (Ministre chargée du logement) :** Je partage le constat de départ du groupe, c'est-à-dire que le logement correspond à la première dépense des ménages (30 % du budget des ménages en moyenne). Pour les personnes plus modestes, le coût du logement peut atteindre une part du budget qui atteint parfois 40%, voire plus, ce qui n'est pas soutenable. Par conséquent, notre politique publique doit faire en sorte que le taux d'effort reste supportable, quels que soient les revenus. Une partie de la solution vient du niveau du loyer, une autre vient des revenus, et une autre vient des aides spécifiques au logement. Cette équation entre loyer, revenus et aide au logement demeure difficile à maîtriser. Le niveau des loyers nous ramène à la production. Néanmoins, les loyers se révèlent différents selon les localisations et la charge foncière initiale, selon le type de logement social et à l'intérieur d'une même catégorie de logements sociaux. La question du loyer s'avère primordiale. C'est pourquoi nous avons imaginé une aide fiscale à partir du dispositif « Louer abordable » qui s'appelle désormais « Loc'Avantages », pour essayer d'inciter massivement les propriétaires à louer moins cher. La première politique doit se focaliser sur le prix des loyers, ce qui met en jeu l'encadrement des loyers et la production.

Ensuite viennent les questions d'aides aux revenus et d'aides à la charge locative. Récemment, un travail a été lancé sur le revenu universel d'activité. Comment, à partir de revenus du travail, pouvons-nous soutenir les revenus, avec d'une part la prime d'activité, et d'autre part les aides au logement ? Ces dernières sont en réalité très redistributives, et nous devons nous battre collectivement pour le rappeler. En effet, les aides sont ciblées sur les ménages les plus modestes. Ainsi, 80 à 90 % des APL sont versés aux 30 % des Français les plus modestes. Ces aides sont attribuées à ceux qui en ont besoin. Six millions de ménages touchent des APL et l'État dépense environ 15 milliards d'euros pour les APL par an.

Malgré ces dispositifs, des problèmes de solvabilisation apparaissent et des ménages ont des charges trop importantes. L'une des propositions du groupe de travail est de créer une sorte de bouclier qui limiterait les charges locatives à 30 %. Je suis assez favorable à l'idée, mais je reste prudente sur sa mise en place. Effectivement, comment le mettre en œuvre alors que nous ne maîtrisons ni les loyers

ni les revenus ? L'étape suivante devrait consister à retravailler le soutien général aux revenus, en clarifiant mieux le lien entre les minima sociaux, les aides au logement, la prime d'activité et les autres prestations, avec un objectif qui correspondrait à une cible plutôt qu'à une règle de droit. La priorité me semble d'agir d'abord sur les loyers. Lors des discussions interministérielles sur les APL, le premier argument du ministère des Comptes publics démontre que l'investissement dans les APL fait monter les prix des loyers. Je ne crois pas que ce soit vrai. Néanmoins, si nous voulons réussir à maintenir l'effort de logement, il faut travailler autant sur les loyers que sur les aides. À cet effet, il nous reste encore une belle politique publique à construire, dont nous avons déjà quelques éléments, mais qui n'est pas aboutie.

**Dominique VIRLOGEUX (5<sup>e</sup> Collège)** : Nous oublions souvent les charges obligatoires, sachant que ces charges augmentent constamment. De plus, nous évoquons souvent les villes moyennes et les grandes villes, mais nous ne parlons pas de la profonde ruralité, d'où sont absents les services administratifs, les écoles, les médecins, la Poste, et où les habitants sont obligés de parcourir au moins 30 km pour se rendre à leur travail.

**Marie-Jeanne GRENIER (5<sup>e</sup> Collège)** : À Villeneuve-sur-Lot, nous sommes confrontés à beaucoup de logements insalubres. Parfois, la CAF interrompt ses versements, mais les locataires sont obligés de continuer à payer leur propriétaire, ce qui fait que le propriétaire se moque de l'entretien du logement qu'il loue. Ces locataires se retrouvent alors forcés de quitter leur logement. Serait-il possible que le locataire, au lieu de payer le propriétaire, verse cet argent sur un fonds dédié, afin d'inciter le propriétaire à procéder à des réparations dans le logement loué ?

**Sylvie FOUCHÉ (5<sup>e</sup> Collège)** : Pourquoi, quand les APL augmentent, la réduction de loyer de solidarité (RLS) baisse-t-elle ? De plus, quand mes filles ont quitté mon foyer, mes APL ont baissé : je paie donc un loyer plus élevé qu'auparavant, alors que je touche moins de revenus. Pourquoi, dans ces cas-là, les bailleurs sociaux ne réadaptent-ils pas le dispositif, en proposant des logements plus petits au loyer plus bas ?

**Bastien CORSINI (5<sup>e</sup> Collège)** : En me promenant, j'ai été frappé par le nombre de rongeurs circulant dans les rues de Paris. Que prévoyez-vous pour lutter contre cette prolifération ?

Par ailleurs, beaucoup de Français rêvent d'accéder à la propriété et quand ils y parviennent, ils peuvent être confrontés à des locataires qui dégradent le logement ou le squattent en toute illégalité et en toute impunité. Comment pensez-vous résoudre ce problème ?

Pour finir, le gouvernement a pris des mesures pour lutter contre les passoires thermiques, ce qui relève d'une bonne initiative. Néanmoins, les citoyens ne recourent pas à de nombreuses aides existantes, par ignorance ou parce qu'ils doivent avancer des frais remboursés ultérieurement par l'État.

**Angélique CRETEAU (5<sup>e</sup> collège)** : Dans notre région lyonnaise, les personnes précaires peinent à accéder à un logement parce que les propriétaires exigent trop de garants. Ne faudrait-il pas mieux régler le recours aux garants ?

**Jean-Louis M'PELINGO (5<sup>e</sup> collège)** : Je dirige l'association Chôm'actif à Clermont-Ferrand, et j'ai reçu une personne appartenant à une famille de cinq personnes vivant dans un hôtel insalubre depuis six mois. Pour le loyer de cette famille, la collectivité paie une grosse somme, alors qu'elle aurait pu l'aider à accéder au logement social, bien qu'à Clermont-Ferrand, des logements sociaux soient libres. Je trouve scandaleux que l'argent des collectivités soit ainsi gaspillé, et je pense que l'État devrait analyser cette situation avec les conseils départementaux.

**Coumba TOUMBOU (FAS du Val de Loire)** : Je voudrais savoir si l'on pourrait construire des logements mieux adaptés aux personnes handicapées.

**Manuela DEVLIEGHER (Partage Faourette)** : Je m'interroge sur le millefeuille institutionnel au niveau du parcours de l'accès au logement et le parcours hôtelier. Qu'est-ce qui peut faire le lien et apporter du droit sécurisant dans le parcours des familles sur la question du logement et du droit à avoir un toit ?

**Emmanuelle WARGON (Ministre chargée du logement)** : Au sujet des charges annexes au loyer, le gouvernement prend en ce moment beaucoup de mesures dérogatoires, non seulement en limitant la hausse des prix de l'électricité et du gaz, mais aussi en travaillant sur les factures individuelles et collectives. En parallèle, nous devons réaliser des travaux pour réduire la consommation d'énergie. Une fois les travaux effectués, le montant des factures est en moyenne divisé par deux et la planète est mieux préservée. L'USH (Union sociale pour l'habitat) s'est engagée à sortir des échelons F et G dans le parc HLM d'ici à 2026, et des obligations assez fortes pour tous les propriétaires bailleurs ont été posées à cet effet.

Les autres charges obligatoires se rattachent au pouvoir d'achat, une question plus large que celle du logement. Cependant, il est vrai que dans la consommation d'un ménage, les dépenses alimentaires sont moins élevées, mais elles ont été remplacées par des dépenses qui n'existaient pas auparavant et qui sont devenues indispensables. C'est pourquoi les propositions du Pacte du pouvoir de vivre sont intéressantes.

Concernant la ruralité, le gouvernement mène une politique assez ambitieuse, avec notamment Action cœur de ville et Petites villes de demain, qui visent à aider les petites villes à réintroduire du service public dans la ville et à lutter contre l'étalement urbain, pour réduire la dépendance des habitants à leur voiture. Dans les années à venir, un gros travail reste à réaliser à ce sujet.

S'agissant des logements insalubres, nous avons pris des mesures, en renforçant la police de lutte contre les logements insalubres, en permettant aux préfets de procéder plus rapidement à la fermeture des logements et en augmentant les amendes infligées aux marchands de sommeil. Je trouve qu'il serait intéressant de creuser l'idée d'un fonds dédié, au lieu que les locataires continuent à payer le propriétaire.

Quant aux évolutions des APL par rapport à la RLS et au RSA, cette problématique plaide pour avancer sur le chemin du revenu universel d'activité qui est basé sur l'examen de toutes les bases ressources, et qui permet, lorsque le revenu évolue, que les prestations soient ajustées avec cohérence.

Les logements plus petits font partie de l'énorme chantier de la fluidité dans le parc social et la possibilité de changer de logement social à l'intérieur du parc. Certains petits logements ont été construits après les grands, et paradoxalement, ils peuvent coûter autant, voire plus cher, que les grands. Notre politique de loyers dans le logement social et l'adaptation du logement social à la situation familiale ne sont pas bien organisées à ce jour. Les attributions sont soumises aux mêmes règles, que l'on soit déjà locataire d'un logement social ou que l'on veuille entrer dans le logement social. Une réforme sur le mode de gestion des attributions est en cours, et répondra en partie à cette problématique. Les besoins de la famille doivent être pris en compte en fonction de sa situation présente, et non pas par rapport à la situation dans laquelle elle était au moment de son entrée dans le logement social.

Quant au problème des rats, il relève des compétences de la ville de Paris.

Deux questions ont été soulevées par rapport à l'accession à la propriété : le souhait d'être propriétaire et les propriétaires bailleurs. D'une part, nous notons que davantage de personnes ont accès à la propriété dans ce quinquennat que dans le précédent. D'autre part, il s'agit de trouver un équilibre entre les droits du locataire et les droits du propriétaire bailleur. En ce sens, un travail a été effectué sur la prévention des expulsions. Nous devons à la fois protéger le propriétaire qui a parfois besoin du loyer de son locataire pour vivre, et protéger le locataire en cas de conflit avec son propriétaire.

J'admets qu'au sujet des garants, nous n'avons pas encore abouti à une solution viable. Nous nous sommes rendu compte que toutes les idées émises étaient potentiellement contre-productives. En effet, si le nombre de garants est limité, certaines personnes n'auront plus du tout accès au logement. Je partage l'insatisfaction sur le fait que le cautionnement et les garants génèrent un système à deux vitesses. Je pense que, même si elle est insuffisante, la meilleure solution est probablement d'étendre davantage Visale, qui est destinée aux jeunes de moins de trente ans et qui a été étendue aux plus de trente ans touchant des revenus inférieurs à 1 500 euros nets par mois. L'an dernier, plus de 200 000 conventions Visale ont été signées. Entre 2017 et 2021, le nombre de conventions signées a été



multiplié par dix. Peut-être faudrait-il d'ailleurs ouvrir Visale à davantage de personnes qu'actuellement. De plus, nous devons travailler à ce que les propriétaires qui ont pris une garantie privée de loyer impayé prennent des locataires couverts par Visale, car aujourd'hui, l'assurance elle-même estime que lorsque le propriétaire a une assurance, il ne peut être en même temps couvert par Visale.

Par ailleurs, je ne pourrai pas vous répondre sur la situation particulière de Clermont-Ferrand.

En outre, le logement social est soumis à des quotas par rapport aux logements pour les personnes en situation de handicap. Parallèlement, un travail a été mené sur l'accessibilité, avec par exemple les douches sans ressaut. Cependant, il est vrai que le volume des logements accessibles aux personnes handicapées est insuffisant dans le logement social, et que nous devons poursuivre notre travail sur ce sujet.

Enfin, je pense que ce que nous engageons avec la pluriannualité sur l'hébergement devrait répondre en partie à la question du millefeuille institutionnel. Dès lors que les places d'hébergement sont stabilisées et qu'une vision pluriannuelle est adoptée, il reste ensuite à financer séparément l'accompagnement du prix du logement, ce qui signifie que les personnes qui sont suivies pourront l'être durablement par la même entité. La pluriannualité permettrait de gagner en efficacité pour les personnes, ainsi qu'en moyens organisationnels. Ainsi, une personne pourrait ne s'adresser qu'à un seul travailleur social référent durant tout son parcours, même si elle est hébergée dans des endroits différents, jusqu'à l'accompagnement vers et dans le logement. Cependant, il s'agit d'un sujet transversal qui ne dépend pas seulement du ministère du Logement, mais aussi de l'organisation du travail social à l'échelle locale. Néanmoins, nous pourrions y contribuer en finançant de façon spécifique les forfaits de prise en charge par le travailleur social distinctement du financement de l'hébergement en lui-même, ce qui fait partie des grandes orientations que nous nous sommes données pour le financement pluriannuel.

### **Présentation du projet d'avis sur le logement par les présidents du groupe de travail Mmes Delphine BAUDET-COLLINET et Yasmina YOUNES. Echanges.**

**Delphine BAUDET-COLLINET (coprésidente)** : Dans le cadre de ce groupe de travail, le sujet du logement a nécessité beaucoup de réunions et d'auditions. Nous nous sommes organisés en cinq sous-groupes qui ont abordé des thèmes couvrant les problématiques liées à l'accès et au maintien dans le logement et dans l'hébergement. Nous avons pu mettre en application dans ce groupe le fait d'être dans une coproduction faisant intervenir des experts et des personnes concernées.

**Yasmina YOUNES (5<sup>e</sup> Collège)** : La question du logement est fondamentale dans la vie des personnes concernées, mais aussi de toute personne. Le logement permet de se reconstruire posément, de se soigner, de retrouver un emploi, et peut conduire à une stabilité et à une autonomie. Je remercie d'ailleurs les membres du 5<sup>e</sup> collège qui ont accepté de partager leur récit grâce au climat de confiance qui s'est installé. Nous avons pu orienter et alimenter l'avis grâce à ces récits d'expériences vécues. Ils ont aussi permis de faire ressortir les écarts et la complexité de nos droits dans la mise en pratique, des droits qui sont censés nous protéger, mais sont insuffisamment appliqués.

Après les réunions en sous-groupe, nous avons ressenti le besoin de travailler en présentiel, afin de croiser nos savoirs expérientiels avec ceux des professionnels : des moments de partage, un moment ensemble.

**Delphine BAUDET-COLLINET (coprésidente)** : Après le travail des sous-groupes, nous avons établi un comité de rédaction, puis un comité de relecture pour nous réunir en présentiel dans le cadre de la coécriture. Nous avons travaillé sur des thèmes prioritaires en binômes comprenant un professionnel et une personne concernée.

Nous avons choisi un périmètre centré sur le thème prioritaire de l'accès et du maintien dans le logement, bien que nous nous soyons aussi interrogés sur la chaîne de fonctionnement et de la place de l'hébergement.

**Yasmina YOUNES (5<sup>e</sup> Collège)** : L'hébergement est nécessaire, mais il n'est qu'une passerelle, une solution d'urgence par rapport auquel doit être privilégié le logement.

**Delphine BAUDET-COLLINET (coprésidente)** : Nous tenons à vous lire le début de l'introduction de l'avis qui met en exergue le sujet et le parti pris de cet avis.

*Yasmina YOUNES donne lecture du début de l'introduction de l'avis.*

**Delphine BAUDET-COLLINET (coprésidente)** : Les recommandations sont divisées en trois leviers : faciliter l'accès au logement, développer l'offre de logements à bas niveau de quittance et garantir l'accompagnement et l'information pour un meilleur accès au droit.

1) Faciliter l'accès au logement : les ressources ne doivent pas constituer un frein à l'accès au logement

La première recommandation est d'inscrire dans le droit le principe de solvabilisation des ménages à bas revenus par les aides personnelles pour contenir le loyer acquitté à 30 % maximum du taux d'effort. Au-delà du taux d'effort, le « reste pour vivre » doit aussi permettre aux personnes de gérer les dépenses fondamentales. À cet effet, plusieurs propositions ont été rédigées : revaloriser le barème de l'APL, doubler le forfait charge de l'aide personnelle au logement et adapter le niveau de l'aide personnelle au logement aux ressources des ménages, en faisant en sorte que le taux d'effort ne puisse excéder 30 % des dépenses de logement (loyer et charges).

La seconde recommandation consiste à revenir sur la réforme du calcul de l'aide personnelle au logement en temps réel, génératrice d'instabilité et de fragilisation des ménages. Le groupe de travail propose de faire une étude d'impact pour choisir le modèle le plus adapté ainsi qu'une APL calculée à partir des revenus N-1 et révisée annuellement. Il propose aussi de mettre en place des outils permettant de connaître et d'anticiper les aides versées, et que l'aide personnelle au logement reste une prestation spécifique, non conditionnée à d'autres prestations, comme le Revenu Universel d'Activité.

La troisième recommandation vise à renforcer l'offre à bas loyer aux ménages ayant les ressources les plus modestes. Dans le parc privé, le groupe propose de généraliser l'encadrement des loyers, de le faire connaître aux gens et de renforcer les contrôles. Dans le parc social, le groupe propose de dresser un bilan des expérimentations menées par certaines activités et par certains organismes pour adapter les loyers dans le parc existant, et d'éventuellement déployer des expérimentations sur d'autres territoires.

La quatrième recommandation tend à faire respecter les objectifs d'attribution des logements sociaux aux ménages reconnus DALO, prioritaires, et aux ménages à bas revenus. Le groupe suggère donc de renforcer le suivi de l'application de la loi et de renforcer la production.

2) Développer l'offre de logements à bas niveau de quittance (loyers et charges) :

La cinquième recommandation a pour but de produire une offre de logements sociaux à bas loyers, au plafond APL, de type « super-PLAI », dans l'ensemble des secteurs des villes et des agglomérations en augmentant les aides à la pierre dans le cadre du fond national d'aide à la pierre (FNAP).

La sixième recommandation vise à développer l'offre en pension de famille, en fixant un objectif de production dans chaque commune de plus de 10 000 habitants. Pour renforcer cette offre, le groupe propose de la développer dans davantage de villes et de s'assurer que les conditions soient réunies pour déployer ce type d'offre et tout l'accompagnement nécessaire.

3) Garantir l'accompagnement et l'information pour un meilleur accès au droit

La septième recommandation tend à accompagner et à soutenir le public dans l'accès au droit au logement. Il s'agirait de garantir le droit à toute personne concernée d'avoir un référent unique qui lui propose un accompagnement global et pluridisciplinaire vers et dans le logement. À cet effet, plusieurs mesures sont prescrites : inscrire dans la loi un « droit à l'accompagnement », garantir à toute

personne en difficulté de logement un suivi individualisé de sa situation avec un référent unique, assurer aux travailleurs sociaux des conditions de travail dignes, renforcer l'approche pluridisciplinaire, développer et pérenniser les moyens d'accompagnement.

La huitième recommandation a pour but de favoriser l'accès au droit et à l'information en garantissant une couverture effective, sur l'ensemble du territoire, par un service d'accueil et d'information sur le logement. Nous avons rappelé que la loi ALUR a instauré un droit à l'information pour les demandeurs de logement social et pour toute personne qui souhaite déposer une demande. Cependant, cette loi est mise en œuvre de façon hétérogène sur les territoires, et elle est méconnue. Nous proposons donc de rendre effectif ce droit. Nous avons aussi évoqué les difficultés induites par la dématérialisation des démarches administratives, et nous avons insisté sur l'importance de conserver des lieux d'accueil physiques, afin de permettre un accompagnement au numérique.

Selon les contributions qui sont remontées, nous pourrions proposer d'organiser une dernière réunion du groupe de travail logement, afin de consolider les derniers ajustements validés ensemble aujourd'hui.

**Lucienne SOULIER (5<sup>e</sup> collège)** : Qu'est-ce qu'un loyer bas ? Peut-on lui attribuer un chiffre ?

**Angélique CRETEAU (5<sup>e</sup> collège)** : Qu'incluez-vous exactement dans les charges ? Quant à la proposition de revenir à l'ancien calcul de l'APL, je me demande s'il ne serait pas préférable de reprendre tous les calculs pour que chacun puisse recevoir la même somme d'argent.

**Antoinette ATTO (UT CCAS)** : Que comptez-vous faire par rapport aux expulsions locatives ?

**Delphine BAUDET-COLLINET (coprésidente)** : Nous ne pouvons pas inscrire un chiffre national derrière le terme de loyer bas, mais nous avons noté les plafonds de loyer dans le logement social en fonction des catégories de logement social, et nous avons examiné l'encadrement des montants des loyers dans le parc privé. Nous nous sommes aussi interrogés sur ce que comprenaient les charges. Par exemple, l'accès à Internet induit des dépenses qui pourraient être intégrées dans les charges. En revanche, nous n'avons pas statué sur une définition précise des charges.

**Angélique CRETEAU (5<sup>e</sup> collège)** : Pourriez-vous déterminer toutes les charges comprises dans les 30 % ?

**Delphine BAUDET-COLLINET (coprésidente)** : Dans notre approche, nous n'avons pas précisément défini ce qui entrait dans ces 30 % de loyer et de charges locatives. Ce travail pourrait être poursuivi et approfondi.

Le calcul de l'APL en temps réel, qui a généré plus d'incertitudes et de rattrapages que ce qui était envisagé, nous a poussés à porter la proposition de revenir sur cette réforme.

Quant à la prévention des expulsions, nous en avons débattu, mais elle n'a pas pris la forme d'une recommandation, dans la mesure où le renforcement de l'offre peut être un moyen de répondre aux besoins.

**Antoinette ATTO (UT CCAS)** : Les expulsions devraient être prises en compte, car l'insertion est indispensable pour accéder au logement.

**Yasmina YOUNES (5<sup>e</sup> Collège)** : Les expulsions locatives mériteraient l'élaboration d'un avis à part, afin d'interpeller les politiques publiques.

**Dominique VIRLOGEUX (5<sup>e</sup> Collège)** : Dans les plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, les dispositifs sont mis en place, mais au niveau national, les recommandations se perdent. Je préférerais donc que toutes les régions fusionnent à un niveau national pour appliquer les recommandations.

**Fiona LAZAAR (Députée)** : Le député Nicolas DÉMOULIN a réalisé un rapport sur la prévention des expulsions locatives, ce qui peut constituer une ressource pour avancer sur ces sujets.

**Sonia BENMAA (Apprentis d'Auteuil, 5<sup>e</sup> Collège)** : Il serait plus logique, lorsqu'un enfant a plus de 18 ans ou qu'il quitte le foyer familial, de maintenir le ou les parents dans le logement, afin de ne pas déraciner les personnes.

Par rapport au maximum de 30 % de taux d'effort, je pense que nous ne pouvons pas suggérer une recommandation sans savoir ce que nous mettons derrière ce chiffre.

**Rose-Marie PAPI (Secours Populaire)** : À Marseille, nous examinons désormais les attributions sous forme anonyme, car les attributions nominatives de logement sont souvent discriminatoires. Il serait donc judicieux de généraliser cette pratique.

**Chantal RICHARD (CFDT)** : Je considère que les concertations sur le RUA ne sont pas allées jusqu'au bout. Si elles reprennent, il me semble que cet avis réaffirme que nous refusons un cumul ou une fusion avec les APL. De plus, la réforme des APL n'a pas été discutée, mais imposée, et il nous a été remonté la difficulté qu'elle engendre pour les jeunes. Par ailleurs, je diffuserai cet avis à mes collègues de la CFDT s'occupant du logement et dans le cadre du Pacte de pouvoir de vivre.

**William HOCHEDÉZ (bailleur social Erilia)** : Certaines recommandations du rapport de Nicolas DÉMOULIN sont déjà mises en place dans le but d'éviter les expulsions sans relogement, ce qui devrait être poursuivi et nourri. Les astreintes DALO sont approvisionnées par les fonds du fonds national d'accompagnement vers et dans le logement (FNAVDL) qui sont répartis par les direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) pour mettre en œuvre des mesures qui permettent d'expérimenter un certain nombre de projets. Je souhaiterais que les expérimentations donnent lieu à des dispositifs pérennes, mais je crains que nous n'aboutissions dans trois ans à des projets qui fonctionnent bien et qui s'arrêteront pour laisser place à d'autres projets.

**Delphine BAUDET-COLLINET (coprésidente)** : L'union nationale pour l'habitat des jeunes (UNHAJ) a étudié l'impact des APL sur jeunes et a démontré que l'APL est essentielle pour aider à accéder à un premier logement.

Je vous remercie pour l'intervention sur le maintien dans le logement après le départ des enfants du foyer, car cela fait partie des sujets non explorés dans le cadre de l'avis, mais qui ont fait l'objet de discussions et mériteraient d'être approfondis. En revanche, le parc social impose des obligations quand les logements se retrouvent sous-occupés, et les solutions les plus adaptées à la situation sont analysées.

De plus, nous avons renvoyé à une étude d'impact pour établir le taux d'effort de 30 %. En effet, nous ne sommes pas qualifiés pour déterminer exactement ce que recouvrirait ce chiffre, mais il nous semblait important de fixer un taux, afin d'interpeller. Néanmoins, je conviens que cette recommandation doit être approfondie pour être opérationnelle. Nous réfléchissons peut-être à faire en sorte que la rédaction de l'avis ne prête pas à confusion ou ne soit pas mal interprétée.

Sur la question du financement et des mesures d'accompagnement social, l'une de nos propositions vise à pérenniser ces financements pour les rendre plus visibles et pour inscrire les projets d'accompagnement dans la durée.

**Marcel ANDRÉ (5<sup>e</sup> Collège)** : Le taux d'effort de 30 % me paraît insuffisant. En effet, dans le parc privé, le loyer et les charges s'élèvent souvent à plus de 40 %. De plus, je crois que les gens qui habitent dans les logements sociaux ne devraient pas recevoir d'APL, puisque les loyers sont peu élevés.

**Delphine BAUDET-COLLINET (coprésidente)** : Notre proposition est destinée aux personnes aux revenus modestes, qu'elles résident dans le parc social ou dans le parc privé. Dans le parc social, pour beaucoup de personnes, l'APL joue un rôle essentiel dans la garantie de leur logement.

**Une intervenante** : Je suis inquiète que les APL soient incluses dans le calcul d'autres prestations. Dans le calcul des APL, une somme est ajoutée au revenu quand on est propriétaire, ce qui fait que

beaucoup d'agriculteurs se voient conseiller de vendre leurs biens pour avoir accès à certaines allocations.

**Manuela DEVLIEGHER (association Partage Faourette)** : La façon dont on oppose des priorités entre elles dans une commission DALO ou dans une CSE, qui génère souvent des injustices, a-t-elle fait l'objet de discussions dans votre groupe ?

**Alain VILLEZ (Les Petits Frères des Pauvres)** : En ce qui concerne les pensions de famille, j'insiste sur la nécessité de revaloriser le forfait d'accompagnement. J'attire aussi votre attention sur les risques pour les personnes âgées de se voir réaffecter des logements plus petits qui les font souvent sortir de leur quartier. Il est contradictoire d'à la fois promouvoir le maintien à domicile et de contribuer au déracinement des personnes âgées de leur milieu de vie.

**Delphine BAUDET-COLLINET (coprésidente)** : De plus en plus de bailleurs engagent un travail sur l'anonymisation dans les commissions d'attribution, qui suivent des réglementations permettant de travailler sur la transparence des décisions prises. Certains organismes choisissent l'anonymisation, et ce fonctionnement très encadré peut être un levier.

Le sujet des mutations est complexe : tout le paradoxe réside dans le fait que la diminution des attributions est due en partie à la baisse de la mobilité dans le parc. Sur 2,2 millions de demandes de logements sociaux, 1/3 d'entre elles correspondent à des locataires résidant déjà dans le parc social. De plus, les situations d'urgence génèrent plus d'attente, notamment pour ceux qui sont déjà locataires dans le parc social. La solution suscite un travail sur toute la chaîne (production, accompagnement parcours des personnes). D'ailleurs, les personnes de plus de 65 ans, même si elles sont en situation de sous-occupation, conservent leur droit à se maintenir dans le logement.

Concernant les pensions de famille, nous avons opté pour le principe d'une revalorisation sans établir un chiffre exact.

**Sylvie FOUCHÉ (5<sup>e</sup> Collège)** : Je me réjouis que notre avis ait été accepté, même si je regrette qu'il n'ait pas figuré à l'ordre du jour. J'aimerais savoir à qui et quand il sera rendu.

**Fiona LAZAAR (Députée)** : Votre avis a été envoyé aux membres du CNLE. Il sera rendu public dans les jours qui viennent, sur le site Internet du CNLE et sur les réseaux sociaux, puis il sera adressé dans sa version finale au gouvernement.

**Jean-Claude BARBIER (Universitaire)** : Nous souhaitons que notre travail soit diffusé, mais aussi rediscuté avec les autres groupes. J'insiste sur deux points essentiels : d'une part, le travail a été réalisé en liaison directe avec les personnes concernées et les autres, et d'autre part, nos deux groupes ont abordé des questions en commun, et nous devons nous en saisir pour aller plus loin. Par ailleurs, nous pourrions étendre la réflexion en direction du cas des migrants et des personnes en situation irrégulière. De même, notre groupe suivra les conséquences de la réforme de l'assurance chômage.

**Fiona LAZAAR (Députée)** : Je propose d'organiser une plénière dédiée aux personnes migrantes en fin d'année. De plus, nous devons avancer sur la question de l'évaluation des conditions de participation des personnes concernées, et je vous invite à réfléchir ensemble à la façon de mieux l'accompagner.

Une fois que le troisième groupe de travail aura terminé, je vous propose de réfléchir à la synthèse globale que nous pourrions élaborer, à la fois sur le fond et sur la forme (conditions de participation, organisation de nos travaux).

### **Présentation par Mme Christine OLM, cabinet Vizget, des résultats semi-définitifs de l'étude de faisabilité du baromètre de suivi qualitatif de la pauvreté. Echanges.**

**Christine OLM (cabinet Vizget)** : L'objectif du baromètre est de mener une interrogation qualitative très ouverte d'un échantillon très diversifié d'acteurs. Nous nous sommes affranchis de toute contrainte de représentativité pour centrer la constitution de l'échantillon sur la diversité des acteurs qui peuvent être interrogés. Nous avons contacté une centaine de têtes de réseau, en essayant de couvrir la

diversité des acteurs tels qu'ils étaient prévus dans la note méthodologique élaborée en mai 2021. Finalement, 45 réseaux ne nous ont pas transmis de réponse, quelques réseaux ont refusé, d'autres sont en attente, et une trentaine de réseaux nous a communiqué des listes d'acteurs de terrain volontaires pour participer au baromètre. L'objectif de diversité a été atteint, puisque nous avons consulté des réseaux associatifs, mais aussi des acteurs généralement moins contactés dans ce type d'étude (assistants sociaux en entreprise, conseillers bancaires, etc.). Hier matin, nous comptons 129 acteurs répondants, et nous devrions en compter 130 demain, lors de la fermeture du questionnaire. Environ 200 questionnaires ont été envoyés.

La répartition géographique des répondants est relativement bonne. Cependant, nous constatons une plus grande complexité à toucher des acteurs en milieu rural, ce qui constituera l'un des points à consolider lors de la mise en œuvre finale du baromètre. Nous n'avons pas pris en compte les outre-mer lors de la phase exploratoire, mais nous pouvons nous interroger sur l'opportunité de les intégrer au baromètre.

Les résultats que je vous présente sont arrêtés au 24 novembre et portent sur 90 répondants. Une partie du questionnaire s'intéressait aux nouveaux publics et aux structures dont l'objectif est d'intervenir auprès de personnes en situation de précarité. Une deuxième partie se penchait sur toutes les structures et sur les évolutions des difficultés de leur public. Une même structure a pu décrire plusieurs types de publics différents avec un grand nombre de réponses collectées. Nous avons choisi de procéder à une analyse lexicale des réponses.

Les nouveaux publics se divisent en 5 catégories qui sont les suivantes :

- 1) des personnes en emploi stable, qui ont connu une baisse des ressources ayant des impacts sur leur équilibre budgétaire ;
- 2) des personnes en emplois précaires ou sans emploi, notamment les étudiants en forte difficulté financière ;
- 3) des personnes en difficulté pour l'accès aux droits, en particulier à cause d'une numérisation croissante des services publics ;
- 4) des personnes en souffrance ;
- 5) des personnes en forte difficulté psychologique et des aidants eux-mêmes en difficulté.

La première catégorie, qui comprend des travailleurs, souvent salariés, ayant des ressources faibles, a été confrontée à la fois à une dégradation de sa situation financière et à une hausse des dépenses due au coût de la vie et aux périodes de confinement (fermeture de la restauration scolaire, chauffage, etc.), ce qui a augmenté les impayés. Les publics spécifiques décrits par les acteurs sont des jeunes salariés, des personnes en couple, des étudiants et des personnes en COVID long. Quelques acteurs ont remarqué un effet potentiellement cumulatif du prolongement de la trêve hivernale en 2020 sur les factures d'énergie et de la hausse du coût de l'essence qui a pu impacter les capacités à se déplacer.

La seconde catégorie concerne les personnes en forte paupérisation ou ayant de grandes difficultés financières. Il s'agit notamment de personnes qui exerçaient des emplois précaires et des petits boulots avant la crise sanitaire, en particulier des étudiants et des personnes dépendant des minima sociaux. Quelques publics spécifiques ont été identifiés, comme les jeunes non-étudiants qui sont entrés pour la première fois dans la vie active juste avant ou pendant les périodes de confinement, ou encore des retraités à faible retraite et des personnes victimes de démarchages abusifs qui se sont retrouvés avec des dettes très importantes.

La troisième catégorie rassemble les personnes ne parvenant pas à accéder aux droits ou en rupture de droit, ou encore confrontés à des ouvertures de droit complexifiées par la numérisation croissante des administrations, ainsi que par la fermeture et la reprise partielle des guichets d'accueil physique. Ces personnes ont exprimé des besoins d'aide dans l'accès au numérique, et certaines d'entre elles ont manifesté du découragement et de la colère.

La quatrième catégorie regroupe les personnes en souffrance, qui se sont repliées sur leur cercle familial et qui se sont retrouvées en situation de forte tension à cause d'évolutions multifactorielles au sein de l'entreprise, ou encore des personnes fortement isolées pendant la crise (rupture et violences familiales, difficultés de mobilité, etc.).

La cinquième catégorie comprend des personnes en forte difficulté psychologique : des enfants, des adolescents, des étudiants et des aidants ayant été confrontés à des situations devenues ingérables au moment du 1<sup>er</sup> confinement notamment.

L'évolution des difficultés des publics, pour les trois premières catégories, est principalement liée à la hausse des charges. La catégorie 4 montre des difficultés de l'accès aux soins et mène à se questionner particulièrement sur le milieu rural. Dans la catégorie 5, l'évolution des difficultés se traduit par un sentiment d'angoisse en lien avec la crise sanitaire.

Les évolutions jugées inquiétantes pour l'avenir par l'échantillon sont l'accès aux droits, avec le constat que les relations aux administrations ne reviennent pas à la normale après la crise sanitaire. Le manque de moyens des structures et les difficultés qui s'aggravent parmi les publics (hausse poids des charges de logement, démobilisation des personnes, difficultés psychologiques, évolution de la société dans l'ensemble et montée d'un sentiment d'injustice, hausse des tensions sociales) génèrent aussi de l'inquiétude.

Par ailleurs, 21 acteurs sur les 90 répondants signalent que certains des publics qui fréquentaient leur structure ont cessé de s'y rendre, 40 acteurs estiment que la fréquentation de leur structure a augmenté, et 25 acteurs considèrent que certains de leurs publics disposent de nouvelles ressources.

Les acteurs ont fait part des difficultés qu'ils ont rencontrées pour répondre aux évolutions évoquées précédemment : la difficulté de travailler en réseau, le manque d'interactions entre acteurs, le manque de moyens des structures, les difficultés liées aux personnes rencontrées (personnes isolées socialement ou agressives). 47 acteurs estiment rencontrer des difficultés pour remplir leur mission depuis la crise sanitaire.

Pour conclure, plusieurs types de difficultés ont été mises en exergue :

- des difficultés directement liées au confinement : difficultés financières, isolement, difficultés d'accès aux droits ;
- des difficultés qui s'ancrent après le confinement avec un risque de démobilisation ;
- des difficultés rencontrées par les structures.

L'étude de faisabilité nous enseigne que les réponses sont très axées sur la crise sanitaire et pourraient évoluer dans leur formulation par la suite. Certains ont estimé que des questions étaient redondantes, ce qui pourrait être retravaillé. Si le fait que l'échantillon soit diversifié peut conduire à surreprésenter certains phénomènes par rapport à d'autres, nous notons que les difficultés remontées restent transversales aux acteurs, ce qui est encourageant par rapport à la solidité des résultats, malgré une constitution peu maîtrisée de l'échantillon.

**Marcel ANDRÉ (5<sup>e</sup> Collège)** : L'élection présidentielle ajoute une confusion qui n'est pas prise en compte dans le baromètre.

**Une intervenante** : Pendant le premier confinement, l'école primaire a été très compliquée à gérer pour les parents, et il serait intéressant de faire apparaître dans le rapport qualitatif la posture des élèves et les difficultés des élèves dont les parents n'ont pas suivi de longues études. Beaucoup d'enfants sont maintenant en rupture scolaire ou sont confrontés à des difficultés scolaires.

**Coumba TOUMBOU (5<sup>ème</sup> collège)** : Les points positifs de la gestion de la crise sanitaire pourraient aussi être mis en valeur. En effet, je trouve que l'accès aux droits a beaucoup été facilité, dans la mesure où les droits étaient acceptés automatiquement, sans que l'on soit obligé d'effectuer des démarches. De plus, je trouve que la France a bien agi en maintenant les écoles ouvertes et en accordant la gratuité de l'accès aux soins psychologiques. En outre, nous oublions de dire qu'avec la crise sanitaire, les gens sont devenus plus humains et plus solidaires.

**Evanne JEANNE-ROSE (Conseil Économique Social et Environnemental)** : Au vu de sa qualité, je suis curieux de savoir quelles seront les suites de ce baromètre. Je pense qu'il pourrait enrichir nos travaux. D'ailleurs, le CESE s'est saisi de la question des travailleurs sociaux et lance mardi prochain une plateforme de consultation destinée aux professionnels.



**Bernard GOUEDIC (Mouvement National des Chômeurs et Précaires)** : Les commissions et les groupes ont montré que le présentiel est une donnée incontournable pour tous les publics. C'est pourquoi, à l'avenir, nous devons être attentifs à ce que les travailleurs sociaux retrouvent la place qu'ils devraient avoir. Ainsi, le CNLE doit réaffirmer le danger que représentera la dématérialisation, et il a un rôle essentiel à jouer auprès des autres instances. En effet, un exclu ne peut contacter personne et il ne dispose pas d'Internet, la dématérialisation est donc une façon de l'isoler à nouveau, alors que la présence est nécessaire auprès de gens en difficulté.

**Fiona LAZAAR (Députée)** : Il serait pertinent d'inviter Mme Claire HÉDON, ancienne membre du CNLE, à venir nous présenter les résultats de ses travaux sur la question de l'accès aux droits.

**Christine OLM (Cabinet Vizget)** : Il est vrai que la thématique de l'école est pour l'instant peu ressortie dans les réponses des acteurs, mais elle apparaîtra peut-être plus tard. Je conviens aussi que le questionnement a peu évoqué les aspects positifs de la gestion de la crise sanitaire. Ce questionnement serait donc à porter dans l'élaboration d'autres questionnaires.

**Françoise FROMAGEAU (Croix-Rouge française)** : J'ai été frappée par la diversité des publics pris en compte dans ce baromètre. De même, ce baromètre met en évidence une souffrance plurielle qui rejaille sur toute la société. Par ailleurs, au sujet de la vulnérabilité des différents publics, il serait intéressant d'étudier les points de non-retour. En outre, cette crise a eu de fortes répercussions chez les acteurs, et elle a bouleversé nos repères temporels qui sont à réinventer. Il faudrait que nous soyons rapides dans nos évaluations, afin de construire des organisations plus durables. Enfin, l'étude met en exergue la nécessité de la coopération et la proximité.

**Valérie DELON-GRELIER (Conseil National des Villes)** : Le Conseil national des villes travaille sur les enjeux de la politique de la ville. Cette étude a-t-elle pris en compte des notions de situation géographique ? Savez-vous si les personnes interrogées habitent dans les quartiers prioritaires ? Dans le cadre de la réflexion sur la contractualisation et sur les nouveaux contrats de ville, les critères de géographie prioritaire sont souvent questionnés, et il serait intéressant que des regards qualitatifs viennent appuyer le déploiement de politiques publiques.

Par ailleurs, qu'allez-vous faire des résultats de cette étude ? Quelle est la prochaine étape ?

Enfin, le Conseil national des villes s'est emparé de la question de la dématérialisation suite à une saisine du ministre, et il a rendu un avis sur les laissés pour compte de la fracture numérique, qui a été adopté en 2018. Nous partageons complètement votre ressenti et votre vécu : l'accompagnement humain est indispensable. Le CNV accompagne également ces sujets et la défenseuse des droits a sorti un rapport criant sur la dématérialisation et ses effets néfastes sur les populations. Nous pourrions éventuellement travailler ensemble sur cette problématique.

**Nicolas MERLE (Ministère de la Culture)** : D'une part, disposez-vous dans votre questionnaire d'outils permettant d'objectiver ou de qualifier davantage la fracture numérique ? S'agit-il d'une fracture des usages numériques ou de l'équipement ? D'autre part, avez-vous noté un accompagnement ou une sensibilisation des réseaux d'acteurs sur les problématiques spécifiques liées à la crise sanitaire ?

**Manuela DEVLIEGHER (association Partage Faourette)** : Peut-on encore remplir ce questionnaire ? Par ailleurs, de nombreuses fédérations nationales et associations locales ont signé une plateforme qui demande la réouverture humaine des services publics. Pourquoi le lieu du lien social devient-il celui de l'accès au droit ? Pourquoi doit-on encore produire des rapports sur l'évaluation de la fracture numérique et pourquoi les services publics ne rouvrent pas tout simplement leurs portes ?

**Dominique VIRLOGEUX (5<sup>e</sup> Collège)** : Ce questionnaire sera-t-il reporté, notamment à cause de la crise en Ukraine ?

**Christine OLM (cabinet Vizget)** : L'échantillon peu nombreux et diversifié nous empêche d'effectuer des zooms, notamment géographiques. De même, au niveau de l'accès au numérique et de la formation des acteurs sociaux, les réponses sont générales, et nous ne pouvons pas les faire préciser. Néanmoins, nous décelons davantage un problème d'usage qu'un problème d'accès au numérique.



Il sera compliqué de répondre au questionnaire d'ici à demain soir, mais il sera possible de participer aux vagues suivantes. À noter que les répondants aux questionnaires sont a priori des personnes qui sont en contact avec les publics. Pour les vagues suivantes, nous pourrions mener une interrogation tous les six mois, qui durerait de deux à trois semaines, afin d'obtenir des résultats quasiment en temps réel.

**Michèle LELIEVRE (Comité scientifique)** : Le baromètre fonctionne et il devrait donc être pérennisé, moyennant quelques modifications, en particulier sur les questions redondantes, et en assurant peut-être une meilleure couverture territoriale (DROM COM). Je rappelle que les résultats définitifs seront présentés à la prochaine plénière du comité scientifique, et qu'ils donneront lieu à une publication ainsi qu'à une remise assez rapide au Premier ministre.

Nous avons été surpris que le baromètre permette une synthèse multidimensionnelle, ce qui constitue l'une des forces de cet outil. Le baromètre met en évidence les affects du corps social tout entier, en particulier par rapport aux questions de la dématérialisation de la société, qui ne concernent pas seulement les personnes pauvres et précaires.

### Clôture de la réunion plénière

**Fiona LAZAAR (Députée)** : J'ajoute que deux contributions ont été apportées par des chercheurs : une étude qualitative sur la pauvreté en lien avec la crise dans un quartier prioritaire à Mulhouse et une autre étude sur le territoire de Mayotte. Ces études nous permettent d'avoir des éclairages qui complètent nos réflexions. Je vous remercie tous et vous rappelle que la prochaine plénière aura lieu le 9 juin.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 34.***